

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### George Weston Limitée présente ses résultats pour le troisième trimestre de 2024

**Toronto, Ontario, le 19 novembre 2024** George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 16 semaines closes le 5 octobre 2024<sup>2)</sup>.

Le Rapport du troisième trimestre de 2024 de GWL a été déposé sur SEDAR+ et est disponible à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse [www.weston.ca](http://www.weston.ca).

« George Weston a réalisé un autre trimestre marqué par des résultats positifs, propulsé par la performance financière constante de nos entreprises sous-jacentes, a déclaré Galen G. Weston, Président du Conseil et chef de la direction, George Weston Limitée. Loblaw a offert aux Canadiens une valeur, une qualité et un service exceptionnels, ce qui s'est traduit par une hausse de l'achalandage, tandis que Propriétés de Choix a vu bondir la demande pour ses immeubles de commerce de détail et a enregistré de fortes marges de location dans son portefeuille d'immeubles industriels. »

Pour le troisième trimestre, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») a dégagé des performances stables sur les plans opérationnel et financier en continuant d'offrir de la valeur aux Canadiens dans l'ensemble de son réseau de vente au détail, tout en maintenant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail. La croissance du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a surpassé celle du secteur de l'alimentation au détail au cours du trimestre. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies reflète la vigueur soutenue de la catégorie des produits de beauté, mais a subi la pression liée à la décision de Loblaw de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge ainsi que le recul des dépenses des clients pour des produits de consommation courante. Les produits tirés des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ont augmenté en raison de la vigueur soutenue des ventes de médicaments sur ordonnance prescrits pour traiter des maladies aiguës ou chroniques. Les magasins du secteur de l'alimentation au détail ont affiché une hausse de l'achalandage au cours du trimestre, et ce, même si les ventes de l'Action de grâce seront comptabilisées au quatrième trimestre de l'exercice. L'accroissement du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation reflète la vigueur soutenue des magasins à escompte Maxi et NoFrills de Loblaw, ainsi que la gamme croissante d'aliments multiculturels dans l'ensemble de ses bannières. Cette croissance est également portée par la solide performance de la bannière T&T. Au cours du trimestre, Loblaw a continué d'investir dans son réseau de magasins, notamment en inaugurant 25 magasins à escompte et en ouvrant deux nouveaux magasins-pilotes sans nom<sup>MD</sup> de type ultra-escompte.

Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a enregistré de solides résultats sur les plans opérationnel et financier au troisième trimestre, grâce à la demande croissante des locataires de commerces de détail pour ses centres de proximité axés sur les biens de première nécessité, et aux fortes marges de location de son portefeuille d'immeubles industriels. Toujours aussi forte de sa taille et de sa solidité financière, Propriétés de Choix a réalisé des transactions immobilières totalisant 172 millions de dollars et conclu des financements s'élevant à plus de 125 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui lui a permis d'améliorer encore davantage la qualité de son portefeuille de premier plan sur le marché, de même que la solidité de son bilan.

**FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024**

- Les produits se sont établis à 18 685 millions de dollars, en hausse de 278 millions de dollars, ou 1,5 %.
- Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> s'est élevé à 2 158 millions de dollars, en hausse de 139 millions de dollars, ou 6,9 %.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est chiffré à 15 millions de dollars (0,08 \$ par action ordinaire), une baisse de 595 millions de dollars, ou 97,5 %. La diminution découle de l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, du fait essentiellement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au cours du trimestre.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup> s'est chiffré à 476 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars, ou 2,1 %.
  - L'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires<sup>1)</sup> de la société s'est chiffré à 516 millions de dollars, en hausse de 19 millions de dollars, ou 3,8 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> s'est établi à 3,57 \$, en hausse de 0,21 \$ par action ordinaire, ou 6,3 %.
- La société a racheté aux fins d'annulation 1,3 million d'actions ordinaires à un coût de 284 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> du siège social de GWL se sont élevés à 422 millions de dollars.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, à savoir Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse. Par conséquent, les états financiers de la société rendent compte de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix, qui a également une incidence sur ceux-ci. La consolidation de ces entités dans les états financiers de la société reflète l'incidence des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les résultats consolidés de la société. En outre, la trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont reflétés dans le secteur « Siège social de GWL ». Pour aider nos investisseurs et les parties prenantes à comprendre les états financiers de la société et l'incidence de la consolidation, la société présente ses résultats en distinguant le secteur Loblaw, le secteur Propriétés de Choix, l'incidence de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix et, enfin, le siège social de GWL.

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente et positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	16 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	5 oct. 2024	7 oct. 2023		
<b>Produits</b>	<b>18 685 \$</b>	<b>18 407 \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>1,5 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 618 \$</b>	<b>1 231 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>31,4 %</b>
BAIIA ajusté <sup>1)</sup> découlant de ce qui suit :				
Loblaw	<b>2 067 \$</b>	1 924 \$	143 \$	7,4 %
Propriétés de Choix	<b>237</b>	234	3	1,3 %
Incidence de la consolidation	<b>(139)</b>	(131)	(8)	(6,1) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>2 165 \$</b>	2 027 \$	138 \$	6,8 %
Siège social de GWL	<b>(7)</b>	(8)	1	12,5 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>2 158 \$</b>	2 019 \$	139 \$	6,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>11,5 %</b>	11,0 %		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	<b>29 \$</b>	<b>624 \$</b>	<b>(595) \$</b>	<b>(95,4) %</b>
Loblaw <sup>i)</sup>	<b>409 \$</b>	329 \$	80 \$	24,3 %
Propriétés de Choix	<b>(663)</b>	435	(1 098)	(252,4) %
Incidence de la consolidation	<b>291</b>	(141)	432	306,4 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>37 \$</b>	623 \$	(586) \$	(94,1) %
Siège social de GWL	<b>(22)</b>	(13)	(9)	(69,2) %
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>15 \$</b>	<b>610 \$</b>	<b>(595) \$</b>	<b>(97,5) %</b>
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>0,08 \$</b>	<b>4,41 \$</b>	<b>(4,33) \$</b>	<b>(98,2) %</b>
Loblaw <sup>i)</sup>	<b>405 \$</b>	381 \$	24 \$	6,3 %
Propriétés de Choix	<b>102</b>	102	—	— %
Incidence de la consolidation	<b>9</b>	14	(5)	(35,7) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	<b>516 \$</b>	497 \$	19 \$	3,8 %
Siège social de GWL	<b>(40)</b>	(31)	(9)	(29,0) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup>	<b>476 \$</b>	466 \$	10 \$	2,1 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>1)</sup> (en dollars)	<b>3,57 \$</b>	3,36 \$	0,21 \$	6,3 %

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

**Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société** s'est établi à 15 millions de dollars (0,08 \$ par action ordinaire) au troisième trimestre de 2024, en baisse de 595 millions de dollars (4,33 \$ par action ordinaire) par rapport à la période correspondante de 2023. La diminution est attribuable à l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 605 millions de dollars (4,54 \$ par action ordinaire), en partie contrebalancée par une amélioration de 10 millions de dollars (0,21 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société.

L'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 605 millions de dollars (4,54 \$ par action ordinaire) découle principalement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 787 millions de dollars (5,90 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au troisième trimestre de 2024;

facteur en partie contrebalancé par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 95 millions de dollars (0,70 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») en raison de l'augmentation du cours des parts d'Allied;
- l'incidence favorable de 66 millions de dollars (0,50 \$ par action ordinaire) du recouvrement relatif à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») comptabilisé par Loblaw. Voir la rubrique « Autre question liée à Loblaw », du présent communiqué de presse pour plus de précisions;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 33 millions de dollars (0,25 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation.

**Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup>** s'est établi à 476 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 10 millions de dollars, ou 2,1 %, comparativement à celui de la période correspondante de 2023. L'augmentation est attribuable à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 19 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 9 millions de dollars du siège social de GWL découlant d'une augmentation de la charge d'impôt sur le résultat attribuable à la participation de GWL dans le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et à l'incidence d'autres éléments non déductibles, ainsi que par une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>1)</sup>.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>1)</sup> s'est établi à 3,57 \$ au troisième trimestre de 2024, en hausse de 0,21 \$ par action ordinaire, ou 6,3 %, par rapport à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. La hausse est attribuable à la performance enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires<sup>1)</sup>, comme il est décrit ci-dessus, et à l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,13 \$ par action ordinaire) aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

## AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GWL** La société a réalisé les activités de financement liées au siège social de GWL suivantes :

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités – Actions rachetées et annulées** Au troisième trimestre de 2024, la société a racheté et annulé 1,3 million d'actions ordinaires (2,4 millions d'actions ordinaires en 2023) pour une contrepartie totale de 284 millions de dollars (364 millions de dollars en 2023) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 5 octobre 2024, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 130,8 millions (135,5 millions d'actions ordinaires au 7 octobre 2023).

Au cours du troisième trimestre de 2024, la société a souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur le marché.

Voir la note 11, « Capital social », des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du troisième trimestre de 2024 de la société pour plus de précisions.

**Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw** La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au troisième trimestre de 2024, Loblaw a racheté 1,1 million d'actions ordinaires (1,5 million d'actions ordinaires en 2023) auprès de la société pour une contrepartie totale de 193 millions de dollars (171 millions de dollars en 2023).

**Remboursement et émission de débentures** Le 17 juin 2024, la société a remboursé en totalité à leur échéance, à la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, les billets non garantis de premier rang en circulation d'un montant en capital global de 200 millions de dollars, portant intérêt à 4,12 %.

Le 5 septembre 2024, la société a procédé à une émission de billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 250 millions de dollars, portant intérêt à 4,19 % par année et venant à échéance le 5 septembre 2029.

## RÉSULTATS PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

(en millions de dollars) Pour les périodes closes indiquées	16 semaines closes les					7 oct. 2023				
	5 oct. 2024					7 oct. 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consoli- dation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consoli- dation	Siège social de GWL	Total
<b>Produits</b>	<b>18 538 \$</b>	<b>340 \$</b>	<b>(193) \$</b>	<b>—</b>	<b>\$ 18 685 \$</b>	18 265 \$	325 \$	(183) \$	—	\$ 18 407 \$
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 319 \$</b>	<b>376 \$</b>	<b>(69) \$</b>	<b>(8) \$</b>	<b>1 618 \$</b>	1 063 \$	214 \$	(37) \$	(9) \$	1 231 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>1)</sup>	1 319	236	(21)	(8)	1 526	1 198	233	(12)	(9)	1 410
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	2 067 \$	237 \$	(139) \$	(7) \$	2 158 \$	1 924 \$	234 \$	(131) \$	(8) \$	2 019 \$
<b>Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières</b>	<b>238 \$</b>	<b>1 039 \$</b>	<b>(404) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>875 \$</b>	234 \$	(221) \$	73 \$	(1) \$	85 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	248	134	(67)	2	317	234	131	(60)	(1)	304
<b>Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>1 081 \$</b>	<b>(663) \$</b>	<b>335 \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>743 \$</b>	829 \$	435 \$	(110) \$	(8) \$	1 146 \$
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>263 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>303 \$</b>	182 \$	— \$	31 \$	(11) \$	202 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat <sup>1)</sup>	263	—	37	14	314	219	—	34	7	260
<b>Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>409 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>411 \$</b>	318 \$	— \$	— \$	2 \$	320 \$
<b>Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	—	—	—	14	14
<b>Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société</b>	<b>409 \$</b>	<b>(663) \$</b>	<b>291 \$</b>	<b>(22) \$</b>	<b>15 \$</b>	329 \$	435 \$	(141) \$	(13) \$	610 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>1)</sup>	405	102	9	(40)	476	381	102	14	(31)	466

Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars) Pour les périodes closes indiquées	16 semaines closes les					7 oct. 2023				
	5 oct. 2024					7 oct. 2023				
	Produits	Résultat d'explo- tation	Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires <sup>1)</sup>	Produits	Résultat d'explo- tation	Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires <sup>1)</sup>
Élimination des produits locatifs intragroupe	(195) \$	56 \$	56 \$	— \$	47 \$	(185) \$	35 \$	35 \$	— \$	29 \$
Élimination des contrats de location internes	2	18	(108)	(44)	45	2	(37)	(163)	(39)	2
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(87)	(87)	—	(77)	—	(1)	(3)	—	(2)
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(8)	—	—	(9)	—	(7)	—	—	(9)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(48)	—	1	—	—	(27)	—	—	—
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	—	(75)	75	—	—	—	(74)	74
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	—	52	(52)	—	—	—	53	(53)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	—	(906)	—	—	—	—	352	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	—	568	—	—	—	—	(219)	—
Charge d'impôt sur le bénéfice lié à Propriétés de Choix	—	—	—	—	(20)	—	—	—	—	(27)
<b>Total</b>	<b>(193) \$</b>	<b>(69) \$</b>	<b>(139) \$</b>	<b>(404) \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>(183) \$</b>	<b>(37) \$</b>	<b>(131) \$</b>	<b>73 \$</b>	<b>14 \$</b>

**Résultats d'exploitation de Loblaw**

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	16 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	5 oct. 2024	7 oct. 2023		
Produits	18 538 \$	18 265 \$	273 \$	1,5 %
Résultat d'exploitation	1 319 \$	1 063 \$	256 \$	24,1 %
Montant ajusté du BAIIA <sup>1)</sup>	2 067 \$	1 924 \$	143 \$	7,4 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>1)</sup>	11,2 %	10,5 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	903 \$	880 \$	23 \$	2,6 %

**Produits** Les produits de Loblaw ont augmenté de 273 millions de dollars, ou 1,5 %, au troisième trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 18 538 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 18 259 millions de dollars, en hausse de 277 millions de dollars, ou 1,5 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est élevé à 12 966 millions de dollars (12 843 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,5 % (4,5 % en 2023). Compte non tenu de l'incidence défavorable liée au moment de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 1,3 %;
  - l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,3 % (7,1 % en 2023), ce qui est inférieur à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
  - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 5 293 millions de dollars (5 139 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,9 % (4,6 % en 2023). Le moment de l'Action de grâce a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail;
  - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,3 % (7,4 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 2,3 % (0,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 3,5 % (5,1 % en 2023);
 facteur en partie contrebalancé par :
  - la baisse du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin de 0,5 % (augmentation de 1,8 % en 2023). La diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin est principalement attribuable à la baisse des ventes de produits alimentaires et de produits pour la maison, ainsi qu'à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été partiellement compensé par la vigueur soutenue des produits de beauté.

Les produits tirés du secteur Services financiers se sont accrus de 3 millions de dollars, ou 0,8 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 382 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des commissions d'interchange et des produits de commissions liés aux cartes de crédit, en partie contrebalancée par la baisse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

**Résultat d'exploitation** Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 256 millions de dollars, ou 24,1 %, au troisième trimestre de 2024, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 1 319 millions de dollars. L'augmentation tient compte du recouvrement de 155 millions de dollars relatif à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC.

**Montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> de Loblaw a augmenté de 143 millions de dollars, ou 7,4 %, au troisième trimestre de 2024, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 2 067 millions de dollars, en raison d'une hausse de 130 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 13 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Vente au détail a augmenté de 130 millions de dollars, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 en raison d'une hausse de 140 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 10 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 30,9 %, en hausse de 30 points de base, comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2023, en raison principalement des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 20,0 %, soit une baisse favorable de 30 points de base, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, du fait principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières et du levier d'exploitation, ce qui a été partiellement contrebalancé par les coûts marginaux liés à l'ouverture de nouveaux magasins.

Le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> du secteur Services financiers a augmenté de 13 millions de dollars, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 en raison surtout de la diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris les avantages continus associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard, ainsi que de la hausse des produits dont il est question plus haut, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des radiations contractuelles et par la hausse des coûts liés au programme de fidélisation.

**Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 23 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 903 millions de dollars. L'accroissement découle essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et des actifs loués, ainsi que d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux conversions de magasins de détail. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du troisième trimestre de 2024 tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») de 155 millions de dollars (154 millions de dollars en 2023).

#### **Autre question liée à Loblaw**

**Question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC** En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie.



**Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix**

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	16 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	5 oct. 2024	7 oct. 2023		
Produits	340 \$	325 \$	15 \$	4,6 %
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	1 039 \$	(221) \$	1 260 \$	570,1 %
(Perte nette) bénéfice net	(663) \$	435 \$	(1 098) \$	(252,4) %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	187 \$	181 \$	6 \$	3,3 %

**Produits** Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 340 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 15 millions de dollars, ou 4,6 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, et ils tiennent compte des produits d'un montant de 196 millions de dollars (186 millions de dollars en 2023) provenant des locataires de Loblaw.

L'augmentation des produits au troisième trimestre de 2024 découle essentiellement de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés, principalement en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels;
  - les recouvrements plus élevés;
  - les acquisitions, déduction faite des cessions, et les aménagements achevés;
- facteurs en partie contrebalancés par :
- la diminution des paiements tirés des résiliations de baux.

**Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières** Propriétés de Choix a inscrit des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 1 039 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, comparativement à des produits d'intérêts nets et autres charges financières de 221 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. La variation de 1 260 millions de dollars découle essentiellement de la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 1 258 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la hausse du cours des parts au cours du trimestre.

**(Perte nette) bénéfice net** Propriétés de Choix a comptabilisé une perte nette de 663 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en comparaison d'un bénéfice net de 435 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. Cette variation défavorable de 1 098 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus;
- facteur en partie contrebalancé par :
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 103 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers, en raison de la hausse du cours des parts d'Allied;
  - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 56 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

**Fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup>** Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>1)</sup> se sont établis à 187 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en hausse de 6 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs, en partie contrebalancée par une augmentation des charges générales et administratives, y compris certains éléments non récurrents, par un accroissement des charges d'intérêts, déduction faite d'une hausse des produits d'intérêts, et par une diminution des paiements tirés des résiliations de baux.

## PERSPECTIVES<sup>2)</sup>

La société prévoit encore que le montant ajusté du bénéfice net<sup>1)</sup> augmentera, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

**Loblaw** Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 entier, Loblaw continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

En se fondant sur sa performance opérationnelle et financière depuis le début de l'exercice ainsi que sur la vigueur constatée en fin de troisième trimestre, Loblaw revoit légèrement à la hausse ses prévisions de croissance, pour l'exercice en entier, du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire<sup>1)</sup>, la faisant passer du haut de la fourchette à un chiffre au bas de la fourchette à deux chiffres.

De plus, compte tenu des investissements réalisés depuis le début de l'exercice dans son réseau de magasins et ses centres de distribution, Loblaw prévoit désormais investir un montant net de 1,9 milliard de dollars (contre 1,8 milliard de dollars auparavant), ce qui reflète des investissements en capital bruts avoisinant 2,3 milliards de dollars (contre 2,2 milliards de dollars auparavant), déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars.

**Propriétés de Choix** Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, générer des flux de trésorerie stables et croissants, et accroître la valeur liquidative, le tout dans une perspective à long terme. Son portefeuille de grande qualité est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continue de bénéficier d'une tendance favorable à la location dans l'ensemble de son portefeuille et a mené à bien le renouvellement de la majeure partie de ses contrats de location de 2024. Propriétés de Choix continue également de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les projets d'aménagement à vocation commerciale à court terme, ce qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue qu'elle demeurera toujours bien positionnée pour connaître du succès grâce à son modèle d'affaires, à la stabilité de ses locataires, à son solide bilan et à sa gestion financière disciplinée. En 2024, Propriétés de Choix continuera de se concentrer sur ses activités principales que sont les commerces de détail essentiels et le secteur industriel, sur sa plateforme résidentielle en pleine croissance et sur son important portefeuille de projets d'aménagement, et elle cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, de 2,5 % à 3,0 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie<sup>3)</sup>;
- des FPAE<sup>1)</sup> annuels par part après dilution<sup>3)</sup> de 1,02 \$ à 1,03 \$, soit une croissance de 2,0 % à 3,0 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier élevés, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIAJV<sup>3)</sup> inférieur à 7,5x.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel de 2023 de la société et de sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du troisième trimestre de 2024, le Conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,820 \$ par action payable le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 aux actionnaires inscrits au 15 décembre 2024;
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 décembre 2024 aux actionnaires inscrits au 30 novembre 2024;
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 aux actionnaires inscrits au 15 décembre 2024;
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 aux actionnaires inscrits au 15 décembre 2024;
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 aux actionnaires inscrits au 15 décembre 2024.

## RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024

Le Rapport annuel de 2023 et le Rapport du troisième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse [www.weston.ca](http://www.weston.ca), et ont été déposés sur SEDAR+ et sont disponibles à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse [investor@weston.ca](mailto:investor@weston.ca).

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »), et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR+. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca) et à l'adresse [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca).

This report is available in English.

---

### Notes de fin de document

---

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
  - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport annuel de 2023 de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse devrait être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à [www.weston.ca](http://www.weston.ca) et à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).
  - 3) Pour un complément d'information sur les mesures de Propriétés de Choix, voir le Rapport annuel de 2023 déposé par Propriétés de Choix, qui est disponible à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou à [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca).
-

**ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES**

La société a recours à des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers étant donné qu'elle estime que ces mesures et ratios fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou à [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca) ou [www.choicereit.ca](http://www.choicereit.ca), respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

**MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA** La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	16 semaines closes les					7 oct. 2023				
	5 oct. 2024					7 oct. 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					29 \$					624 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					411					320
Impôt sur le résultat					303					202
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					875					85
Résultat d'exploitation	1 319 \$	376 \$	(69) \$	(8) \$	1 618 \$	1 063 \$	214 \$	(37) \$	(9) \$	1 231 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	155 \$	— \$	— \$	— \$	155 \$	154 \$	— \$	— \$	— \$	154 \$
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	(155)	—	—	—	(155)	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	(58)	—	—	(58)	—	45	—	—	45
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(82)	48	—	(34)	—	(26)	27	—	1
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	—	—	(13)	—	(2)	—	(15)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	—	—	—	—	—	(6)	—	—	—	(6)
Éléments d'ajustement	— \$	(140) \$	48 \$	— \$	(92) \$	135 \$	19 \$	25 \$	— \$	179 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 319 \$	236 \$	(21) \$	(8) \$	1 526 \$	1 198 \$	233 \$	(12) \$	(9) \$	1 410 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus <sup>1)</sup>	748	1	(118)	1	632	726	1	(119)	1	609
Montant ajusté du BAIIA	2 067 \$	237 \$	(139) \$	(7) \$	2 158 \$	1 924 \$	234 \$	(131) \$	(8) \$	2 019 \$

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA de 2024 et de 2023 :

**Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark** L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

**Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC** En juillet 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022.

**Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers** Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied à titre de contrepartie de la cession de six actifs de bureaux par Propriétés de Choix à Allied réalisée en 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

**Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement** La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**Profit sur la vente d'immeubles non exploités** Au troisième trimestre de 2024, Loblaw n'a comptabilisé aucun profit ni aucune perte sur la vente d'immeubles non exploités (profit de 13 millions de dollars en 2023).

Au troisième trimestre de 2023, Propriétés de Choix a cédé un immeuble et a enregistré une perte, qu'elle a comptabilisée comme un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement. À la consolidation, la société a comptabilisé cet immeuble au coût, diminué du cumul de l'amortissement, dans les immobilisations corporelles. Ainsi, au troisième trimestre de 2023, à la consolidation, un profit additionnel de 2 millions de dollars a été inscrit dans le résultat d'exploitation.

**Ajustement de la juste valeur des dérivés** Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité liée aux prix du carburant et au cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

**MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES** La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	16 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	875 \$	85 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	10	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(568)	219
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	317 \$	304 \$

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 2024 et de 2023 :

**Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC** Au troisième trimestre de 2024, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie au titre de la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC dont il est question ci-dessus.

**Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie** La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.



**MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF** La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>i)</sup>	1 526 \$	1 410 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	317	304
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	1 209 \$	1 106 \$
Impôt sur le résultat	303 \$	202 \$
(Déduire) ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>ii)</sup>	(7)	40
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	18	18
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	314 \$	260 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	40,8 %	17,6 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	26,0 %	23,5 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, l'élément suivant a influé sur le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif de 2024 et de 2023 :

**Écart externe lié à certaines actions de Loblaw** La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 18 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 (18 millions de dollars en 2023) à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

**MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE** La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	<b>29 \$</b>	624 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	<b>(14)</b>	(14)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	<b>15 \$</b>	610 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	<b>(4)</b>	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	<b>11 \$</b>	606 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	<b>29 \$</b>	624 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	<b>461</b>	(144)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	<b>490 \$</b>	480 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	<b>(14)</b>	(14)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	<b>476 \$</b>	466 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	<b>(4)</b>	(4)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	<b>472 \$</b>	462 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	<b>132,1</b>	137,3

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

16 semaines closes les

	5 oct. 2024						7 oct. 2023					
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw <sup>i)</sup>	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés
Montant présenté	409 \$	(663) \$	291 \$	(22) \$	15 \$	0,08 \$	329 \$	435 \$	(141) \$	(13) \$	610 \$	4,41 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants <sup>ii)</sup> :												
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	62 \$	— \$	— \$	— \$	62 \$	0,47 \$	60 \$	— \$	— \$	— \$	60 \$	0,43 \$
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	(66)	—	—	—	(66)	(0,50)	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	(58)	5	—	(53)	(0,40)	—	45	(3)	—	42	0,30
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(83)	51	—	(32)	(0,24)	—	(26)	27	—	1	0,01
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	—	—	—	(6)	—	(2)	—	(8)	(0,05)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	—	—	—	—	—	—	(2)	—	—	—	(2)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	568	—	568	4,30	—	—	(219)	—	(219)	(1,60)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	—	—	—	(18)	(18)	(0,14)	—	—	—	(18)	(18)	(0,13)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	906	(906)	—	—	—	—	(352)	352	—	—	—
Éléments d'ajustement	(4) \$	765 \$	(282) \$	(18) \$	461 \$	3,49 \$	52 \$	(333) \$	155 \$	(18) \$	(144) \$	(1,05) \$
Montant ajusté	405 \$	102 \$	9 \$	(40) \$	476 \$	3,57 \$	381 \$	102 \$	14 \$	(31) \$	466 \$	3,36 \$

- i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.
- ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

**FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE GWL** Les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL sont tirés des dividendes reçus de Loblaw, des distributions reçues de Propriétés de Choix et du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

(en millions de dollars)	16 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Dividendes de Loblaw	164 \$	148 \$
Distributions de Propriétés de Choix	113	84
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation du siège social de GWL	277 \$	232 \$
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	190 \$	171 \$
Siège social de GWL, financement et autres coûts <sup>1)</sup>	(27)	(64)
Impôt sur le résultat payé	(18)	(20)
Flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL	422 \$	319 \$

- i) Le poste « Siège social de GWL, financement et autres coûts » comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social, les charges administratives et les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

**FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX** Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive publiée par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022 sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des Normes internationales d'information financière.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	16 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023
(Perte nette) bénéfice net	(663) \$	435 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	3	—
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	906	(352)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(82)	(27)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement selon une base proportionnelle	(1)	1
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	(58)	45
Intérêts inscrits à l'actif au titre des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	4	3
Distributions sur les parts échangeables	75	74
Charges internes au titre de la location	3	2
Fonds provenant des activités d'exploitation	187 \$	181 \$